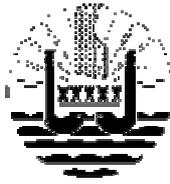


ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE



AUDITIONS

COMMISSION D'ENQUÊTE

chargée de recueillir tous
éléments d'information sur les
conséquences des essais
nucléaires aériens entre 1966
et 1974 pour les populations
de la Polynésie française

M. Roland Pouira Oldham
Audition du 23 novembre 2005

M. Roland Oldham est Président de Moruroa e tatou.

La Commission - Quel est le nombre des anciens travailleurs polynésiens embauchés sur les sites d'essais lors de la période des essais atmosphériques ?

M. Roland Oldham : Le rapport du député Bataille de 2002 cite le nombre de 4701 travailleurs "recrutés localement" pendant la période des essais atmosphériques. Ce chiffre nous paraît tout à fait inférieur à la réalité. En effet, l'association Moruroa e tatou compte, en septembre 2005, plus de 4200 membres. Plusieurs îles n'ont pas été visitées par l'association. Plusieurs milliers de Polynésiens, en trente ans ont travaillé sur les sites de Moruroa, Fangataufa et Hao ; plus de 15 000 Polynésiens. Nous n'avons pas de chiffre officiel. De plus, de nombreux anciens travailleurs sont déjà décédés et il est difficile de les dénombrer, 263 décès sont inscrits dans l'association.

La Commission - Quels problèmes concernant le droit du travail ont rencontré les anciens travailleurs ?

M. Roland Oldham : Moruroa e tatou constate aujourd'hui que de nombreux anciens travailleurs découvrent aujourd'hui, lorsqu'ils arrivent à l'âge de la retraite, que leurs contrats de travail n'étaient pas réguliers, surtout dans les débuts du CEP. Il semble que les entreprises qui les avaient embauchés, sous-traitantes du CEA ou du CEP, ne les avait pas déclarés à la CPS à l'époque. Ces entreprises, pour la plupart, n'existent plus aujourd'hui. Il en résulte cependant que les années non déclarées ne sont pas comptabilisées pour le calcul de leur retraite, ce qui pour beaucoup constitue un grave préjudice financier.

Nous pensons que, d'une manière ou d'une autre, il faudrait évaluer le nombre d'anciens travailleurs ainsi lésés et trouver une solution qui leur permette de récupérer leurs droits.

D'après une enquête sociologique effectuée en 1997 publiée dans un livre intitulé « Moruroa et Nous » en Tahitien « Moruroa e Tatou », plusieurs adolescents embauchés à l'époque étaient mineurs pour certains, ils avaient à peine douze ans.

Pour ceux qui étaient directement embauchés par les différents services de la Défense, la réglementation des lois du travail dépend directement d'un inspecteur du travail dépendant lui-même du ministère de la Défense.

Nous pouvons raisonnablement penser que les lois du travail n'étaient pas toujours appliquées avec rigueur et sûrement au détriment des travailleurs Polynésiens qui n'avaient pas toujours toutes les connaissances en matière de législations du Travail.

Plusieurs violations du droit du travail en matière de protection et d'hygiène et sécurité nous ont été rapportées.

Emettre des doutes ou poser des questions sur la radioactivité ou la contaminations sur les sites, pouvait conduire à un licenciement ou un rapatriement sur Papeete, ce qui revenait au même.

Certains travailleurs Polynésiens ne comprenaient pas que sur un même lieu de travail, à côté d'eux, certains employés étaient en combinaisons et travaillaient à effectuer des mesures de radioactivités.

La Commission - Qu'en est-il de la reconnaissance des maladies professionnelles des anciens travailleurs de Moruroa ?

M. Roland Oldham : Fin avril 2005, par l'intermédiaire de son avocat, Moruroa e tatou a déposé à la CPS une première série de 10 dossiers d'anciens travailleurs pour des demandes de reconnaissance de maladie professionnelle. Cinq mois plus tard, la CPS n'avait toujours pas accusé réception de ces demandes. Ce retard de la CPS constitue un préjudice grave pour les anciens travailleurs concernés et ce d'autant plus que plusieurs sont décédés entre temps.

Beaucoup d'anciens travailleurs estiment que leurs maladies graves ont pour origine le fait d'avoir travaillé sur les sites d'essais nucléaires et certains médecins traitants ont d'ailleurs reconnu par écrit que l'origine de la maladie était due à une exposition aux rayonnements ionisants. Le fait de laisser traîner leur dossier de demande de reconnaissance de maladie professionnelle constitue une injustice supplémentaire intolérable à leur égard.

La Commission - Les anciens travailleurs ont-ils été contaminés à Moruroa ?

M. Roland Oldham : Le rapport Bataille (p. 105) écrit que seulement 240 Polynésiens recrutés localement ont absorbé des doses entre 0,20 et 5 mSv et que les services compétents du CEP ont relevé 4461 doses nulles.

Moruroa e tatou conteste catégoriquement cette présentation des faits. En effet, la grande majorité des anciens travailleurs membres de Moruroa e tatou affirme qu'ils ne portaient pas de dosimètre. Il faut même leur montrer un dosimètre pour qu'ils voient ce dont il s'agit.

En fait de 4461 doses nulles, il s'agit de 4461 anciens travailleurs qui n'ont jamais eu de contrôle radiologique, ce qui est bien différent. Aujourd'hui, le Service de Protection Radiologique des Armées (SPRA) confirme d'ailleurs cette interprétation dans les courriers adressés aux anciens travailleurs en mentionnant : "Vos activités professionnelles ne vous exposant pas directement au risque des rayonnements ionisants, vous n'avez pas eu de dosimétrie externe permanente." De même, la plupart du temps, le SPRA répond qu'aucun dossier de dosimétrie n'a été archivé. C'est la logique du "Pas vu, pas pris".

Moruroa e tatou considère que toute personne présente sur les sites d'essais de Moruroa et de Fangataufa doit être considérée comme ayant subi un risque d'irradiation ou de contamination, quel que soit son emploi. Certains anciens travailleurs témoignent qu'ils travaillaient sans tenue de protection particulière à côté de leurs chefs qui portaient une tenue "chaude", ou encore qu'ils étaient amenés à traverser des zones signalées par un panneau d'interdiction nucléaire. Même les personnels de service (nettoyage, restauration...) se rendaient, en dehors des heures de service, sur des motu considérés comme contaminés et qu'il leur arrivait de manger du poisson ou d'autres produits de la mer malgré les interdictions.

La Commission - Quels sont les problèmes de santé des anciens travailleurs ?

M. Roland Oldham : A la demande de Moruroa e tatou, une mission de Médecins du Monde s'est déroulée de novembre 2003 à avril 2004. Près de 930 anciens travailleurs ont été examinés. L'objectif de la mission était limité à la recherche de cas de cancers inscrits sur la liste de la loi américaine d'indemnisation des vétérans des essais nucléaires. Médecins du Monde a recensé 30 cas évidents : si ces Polynésiens avaient été des citoyens américains, ils auraient eu droit au bénéfice de la loi et leurs maladies seraient présumées causées par leur présence sur les sites d'essais nucléaires. Médecins du Monde a relevé également plus d'une centaine de cas de cancers qui ne sont pas encore recensés sur la liste américaine.

En raison de l'objectif limité de la mission, il n'a pas été possible de recenser les nombreux anciens travailleurs déjà décédés, notamment de cancer. Moruroa e tatou pense qu'il n'y a guère de raison de trouver des résultats différents chez les Polynésiens de ceux qui sont mentionnés dans l'étude de santé chez les vétérans des essais nucléaires métropolitains. Cette étude réalisée par l'Aven relève 34 % de cas de cancer chez les vétérans (alors qu'on relève un taux de 17 % dans la population française du même âge) et un nombre de cas de cancer du système sanguin chez les vétérans quatre fois plus élevé que la moyenne nationale. Bien que nous ayons des difficultés à rassembler toutes les données des anciens travailleurs de Moruroa, il est vraisemblable que les organismes des Polynésiens et des Métropolitains réagissaient de façon identique face à la radioactivité.

De plus, les limites de la mission de Médecins du Monde ont fait que les maladies non cancéreuses des anciens travailleurs n'ont été que notées et n'ont pas pu être mises sous informatique. Ce travail

resterait à réaliser. Néanmoins, nous témoignons devant la Commission des nombreux problèmes de santé des anciens travailleurs recueillis au fil des permanences quotidiennes de l'association. Toutes ces maladies cardio-vasculaires, cutanées ou autres, les problèmes de stérilité, de fausses couches à répétition, de mortalité et de maladies infantiles empoisonnent la vie de familles entières depuis des années. Toutes ne sont peut-être pas attribuables à Moruroa, mais cela mérite attention. Nos statistiques ne sont pas encore très complètes, mais nous avons dans nos listes plus de 10 % d'anciens travailleurs qui ont leurs soins pris en charge à 100 % par la CPS et qui ont un "carnet rouge".

Moruroa e tatou ne dispose pas de personnel médical qui serait à même de prendre en considération avec plus de compétence les problèmes médicaux des anciens travailleurs. C'est certainement un problème que nous poserons devant le "Conseil d'orientation" mis en place par le Gouvernement. L'état sanitaire des anciens travailleurs nous paraît si important que nous pensons qu'il est difficile de le prendre en charge au niveau de notre seule association.

La Commission - Que disent les anciens travailleurs de leurs conditions de travail sur les anciens sites d'essais nucléaires ?

M. Roland Oldham : Moruroa e tatou ne veut pas faire de procès d'intention à l'égard des responsables du CEP. En effet, nos contacts avec les vétérans de l'Aven en Métropole et les témoignages des anciens travailleurs montrent que les personnels militaires surtout (le plus souvent de jeunes marins ou appelés du contingent) qu'ils côtoyaient quotidiennement ou avec lesquels ils travaillaient étaient aussi mal informés des risques de la radioactivité que les Polynésiens. Au travers de leurs témoignages, nous relevons soit un silence total sur le danger encouru soit plus fréquemment une légèreté de l'information renforcée par le fait que la radioactivité ne se voit pas, ne se sent pas et ne peut être "matérialisée" que par des indications parfois bien dérisoires telles que des rubans ou des pancartes qui n'arrêtent évidemment pas les rayons ou les poussières contaminées entraînées par les vents ou les eaux de ruissellement...

La plupart des anciens travailleurs sont dans l'ignorance complète des effets de la durée d'une exposition radioactive sur l'organisme et comme ils ne portaient pas de dosimètre, il est difficile aujourd'hui d'avoir des preuves que cette durée d'exposition au risque radioactif a été dépassée. D'autres témoignages mentionnent qu'ils ont été soumis à des ordres de leurs chefs pour aller faire telles ou telles opérations de nettoyage dans des zones qu'ils savaient dangereuses parce que marquées par des panneaux de radioactivité. Parfois leurs chefs effectuaient ces travaux avec eux dans les mêmes conditions.

Quelques anciens travailleurs ont conservé des documents expliquant les risques de la radioactivité et les précautions à prendre. Certains de ces documents sont véritablement scandaleux dans la mesure où ils nient les effets de la radioactivité. D'autres documents sont en français et donc difficilement accessibles à la lecture pour de nombreux anciens travailleurs maîtrisant mal le français.

Par contre, d'autres ont conservé leur contrat d'embauche qui était rédigé en français et en reo maohi. On y remarque surtout un article concernant l'obligation de garder le secret sur leurs activités à Moruroa sous peine de renvoi.

Cette dernière disposition du secret a certainement constitué un grave handicap pour les anciens travailleurs. En règle générale, ils respectaient scrupuleusement les consignes de secret, principalement par crainte de perdre leur emploi. Mais ce silence imposé faisait qu'ils n'avaient aucun interlocuteur possible pour les mettre en garde sur les risques de la radioactivité. Les anciens travailleurs respectaient et observaient fidèlement les ordres reçus : ils avaient confiance en ce que leur chefs leur disaient et n'imaginaient pas qu'on puisse les tromper.

La Commission - Les anciens travailleurs parlent-ils de leurs problèmes familiaux ou des problèmes liés au déracinement de leurs activités traditionnelles ?

M. Roland Oldham : Nous nous posons beaucoup de questions aujourd'hui sur l'exode des populations des îles vers Tahiti, sur la perte de compétence ou de désir d'exercer des activités traditionnelles dans l'agriculture et la pêche. Dans certaines îles, nous pensons avoir recensé presque tous les anciens travailleurs de Moruroa encore vivants aujourd'hui. C'est le cas de Tahaa, par exemple : nous constatons que les travaux de construction des sites de Moruroa et le début des essais atmosphériques ont "ponctionné" plus d'une centaine d'hommes en pleine force de travail dans cette petite île. Beaucoup d'entre eux ont fini par s'installer à Tahiti et n'ont pas repris d'activité traditionnelle. Même si nombre d'anciens travailleurs affirment qu'ils ont pu construire leur maison, participer à des constructions communautaires grâce à "l'argent de la bombe", cela cache aussi

beaucoup de misères familiales et affectives, notamment en raison d'absences prolongées souvent de plusieurs mois.

Il est probable également que l'activité économique d'une communauté insulaire qui voit d'un coup s'éloigner durablement une grande partie de sa "force de travail" a dû subir des conséquences locales importantes qui ne sont guère mesurables par les études macroéconomiques. De même, nous n'avons pas connaissance d'études sur la place des femmes dans une société polynésienne qui voyaient ses hommes partir durablement travailler au loin et sur les répercussions sociales de cet "exode" périodique des hommes.